



## Rapport de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales (CARI)

---

Période 1er juillet 2013 au 30 juin 2014

Liste des membres actuels:

M. F. BONGARD

Mme E. CAREY

M. L. CORDEY

M. P. DIESBACH

M. J. DUTRUIT,

M. M. EHRLICH

M. L. KARDUM

M. F. KHOSROV

Mme V. KUONEN

Mme L. LIO

M. Y. NOUR

M. C. PIGUET

Mme E. REITH

Mme C. RENAUDIN

M. P.-L. ROCHAT

M. E. ROY

M. D. SIMAO

Mme C. SÖRENSEN

Mme L. VASSEROT

Durant cette période 2013/2014, plusieurs membres ont démissionné de la CARI, il s'agit de: Mmes BOLOGNINI, MEDANA et VALLOTTON, ainsi que de M. TOULOU. Je tiens à les remercier très sincèrement pour leur participation active au sein de la CARI.

Arrivant au milieu de notre législature, je propose d'effectuer un bilan intermédiaire.

Durant ces trois années, la CARI n'a malheureusement pas un bilan réjouissant à communiquer. La première année, la collaboration entre la Municipalité et la Commission permanente des Affaires Régionales et Intercommunales paraissait intéressante et encourageante. A plusieurs reprises, la Commission a été convoquée pour traiter des préavis municipaux et également pour nous informer des projets en cours relatifs au Palm et au SDEL.

Par la suite, la Commission a rapidement compris que seule la Municipalité disposait du privilège de réunir la CARI pour une séance. Même si la Commission avait des propositions intéressantes et constructives à soumettre, elle ne pouvait en aucun cas prendre la liberté de convoquer une séance du moins officiellement.

Suite à cette situation inacceptable, la CARI a rédigé et déposé une motion en avril 2013. Celle-ci a été renvoyée à la Commission s'occupant de la révision partielle du règlement du Conseil communal (RCC). La CARI attend donc avec impatience le préavis relatif à ce nouveau Règlement.

Toutefois, je tiens à relever dans mon rapport que, selon l'art. 53, alinéa 3, «La Municipalité informe régulièrement la commission des divers projets et études en cours concernant les Affaires Régionales et Intercommunales».

Durant cette année 2013/2014 la Municipalité n'a jamais convoqué la CARI pour traiter un préavis ou informer sur des projets en cours. Seul, M. Martial Lambert, municipal, a invité en janvier dernier la Commission à visiter la caserne des pompiers à Pully, pour donner suite au préavis 11-2013 traitant de la fusion des services incendie et de secours sous la dénomination SDIS Ouest-Lavaux. La CARI a été magnifiquement bien reçue par une partie des pompiers qui nous ont informés de manière détaillée du fonctionnement de leur service. Permettez-moi d'exprimer à nouveau mon admiration pour les sapeurs-pompiers qui mettent leur temps et celui de leur famille à disposition en faveur de la collectivité.

C'était la seule et unique réunion de notre Commission permanente des Affaires Régionales et Intercommunales de cette année. Les conditions figurant à l'art. 53, alinéa 3, n'ont donc pas été respectées. Je peux donc sans autre réaffirmer que la CARI est une coquille vide et sans aucun intérêt dans son fonctionnement actuel. En conclusion, Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, je vous informe qu'en tant que Présidente de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales, j'attendrai la révision du RCC et ensuite avec la Commission, je ferai des propositions concrètes relatives au devenir de la CARI

Pully, le 25 juin 2014, Verena Kuonen, Présidente de la CARI